

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LA COMMUNION HEBDOMADAIRE

Lettre de Sa Sainteté Léon XIII. au R. P. Coubé

 U congrès eucharistique de Lourdes, le R. P. Coubé avait apporté de nombreux arguments historiques et théologiques pour prouver que la communion hebdomadaire devrait être la pratique ordinaire, non pas des âmes d'élite, mais de la masse des fidèles. Cette thèse, bientôt après la publication des discours où elle est développée, était honorée des approbations les plus formelles et les plus chaleureuses de quarante-cinq évêques. Elle vient de recevoir la plus haute recommandation et sa consécration définitive dans la lettre suivante que Sa Sainteté Léon XIII a daigné adresser à l'auteur :

« LEON XIII, PAPE

« Très chers Fils,

« Salut et bénédiction apostolique.

« Au temps présent et dans l'état de choses actuel, tous les esprits droits et pieux voient avec douleur l'ardeur à confesser la foi et l'antique pureté des mœurs disparaître chez un grand nombre d'hommes. Si l'on recher

che la cause du mal on la trouve principalement dans ce fait que l'amour et l'usage du banquet eucharistique languissent chez la plupart et n'existent plus chez beaucoup. C'est ce que déplorait déjà l'apôtre quand il écrivait aux Corinthiens : « Voilà pourquoi « beaucoup parmi nous sont faibles et beaucoup s'endorment. » A cela rien détonnant : car celui-là seul peut remplir les devoirs de la vie chrétienne qui a revêtu le Christ et l'on ne revêt le Christ que par la fréquentation de la Table eucharistique. Par elle en effet, le Christ demeure en nous et nous en lui. Ils ont donc bien raison ceux qui travaillent à l'affermissement de la foi et à la correction des mœurs, lorsqu'ils prennent à tâche d'exciter les catholiques à s'approcher le plus souvent possible de la table du Seigneur : plus on la fréquente, plus on en retire des fruits abondants de Sainteté. Et puisque vous, très cher Fils, vous travaillez noblement à ce but et que vous allez rééditer les discours solennels que vous avez prononcés sur cette matière, Nous encourageons hautement votre dessein et votre zèle, et Nous souhaitons de tout cœur qu'un très grand nombre de catholiques prennent l'habitude de recevoir chaque semaine le sacrement de l'autel. En attendant, en témoignage de Notre amour et comme gage des faveurs divines, Nous vous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique.

« Donnée à Rome, près Saint-Pierre, le 10 janvier 1900, la vingt-deuxième année de Notre Pontificat.

« LÉON XIII, PAPE.

LES FOUILLES A SAINTE-CECILE

NOUS savons, d'après les Actes de sainte Cécile, qu'elle légua en mourant sa maison à l'Eglise pour en faire le lieu de prières des chrétiens. S'appuyant sur ces actes, conformes d'ailleurs à la tradition locale, on disait que la basilique était fondée sur le palais des *Cecilii*, et comme preuve on montrait à droite la salle de bains, de la belle époque impériale, où la vierge avait subi son glorieux martyr.

Le pape Pascal 1er ne fit que reconstruire de fond en comble une église préexistante; c'est celle que nous avons aujourd'hui avec un certain nombre de modifications. C'est ainsi que le toit, appelé basilical, fut remplacé, en 1599, par une voûte à caissons, et qu'au commencement du siècle le cardinal Doria, croyant à tort les colonnes de marbre trop faibles pour soutenir le poids du plafond, les fit marteler et enfermer dans de massifs pilastres aussi dépourvus d'élégance que de style.

Le problème, cependant, attendait encore sa solution. La basilique de la Sainte était-elle, comme disent les Actes, construite sur sa maison ? C'est ce que rechercha le cardinal Rampolla qui voulut profiter de ces travaux pour donner à son titre un air de fête à l'occasion du troisième centenaire de l'invention du corps de sainte Cécile.

Il confia à Mgr Crostarosa le soin des fouilles, et celles-ci, faites méthodiquement, sans rien gâter de l'ancienne basilique, ont montré que vraiment l'église de Sainte-Cécile avait été faite sur la maison de la Sainte ;

et elles ont même prouvé quelque chose de plus, c'est que la liturgie aurait été célébrée, durant le temps des persécutions, dans la basilique de la même maison, convertie en église.

La maison romaine des Cecili se partageait en deux parties bien distinctes, l'*ædes privata* qui était à droite, et l'*ædes publica* à gauche. Les deux parties sont séparées par un grand mur sans solution de continuité. Quand Pascal 1er fit l'église actuelle, au lieu de la construire sur le plan de l'ancienne basilique, il en déplaça l'axe de 3 mètres, occupant ainsi une partie de la maison elle-même.

Mgr Crostarosa a retrouvé, 3 mètres en dessous du pavé actuel de la basilique, le sol romain avec des restes des mosaïques, puis les pilastres qui séparaient les nefs de la basilique. On n'usait point encore des splendides marbres qui permirent de faire ces colonnes que les acheteurs se disputent aujourd'hui. Les murs sont de l'époque républicaine, construction très facile à distinguer de l'appareil usité sous l'empire romain.

A côté de la basilique et dans la partie privée de la maison, on a retrouvé plusieurs choses intéressantes ; d'abord les anciens bains de la maison, dont la forme était beaucoup plus rustique que ceux de l'empire. Ils se composaient de grands réservoirs cylindriques où l'on se tenait debout au lieu de rester couchés comme l'indique la forme des baignoires de l'empire.

On a remis au jour quelques souvenirs païens, des fragments de mosaïques, des colonnes de tuf. Et à ceux qui s'étonnaient de la maigre récolte, on répond que lorsque Pascal 1er refit la basilique et l'éleva de trois mètres au-dessus du pavé ancien, il emporta avec lui

dans le nouveau temple toutes les décorations de l'ancien.

Grâce aux fouilles auxquelles le cardinal Rampolla a pourvu avec une munificence princière, nous avons maintenant la confirmation des Actes de la Sainte, et le premier exemple de la basilique d'une maison privée servant au culte du Très-Haut, non seulement durant les persécutions, mais jusqu'au IX^e siècle. C'est la grande importance de cette découverte, et le grand honneur du cardinal Rampolla d'en avoir été le Mécène.

L'INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS

S. Em. le Cardinal Archevêque de Paris adresse la lettre suivante à MM. les Curés :

Paris, le 23 janvier 1900.

Monsieur le Curé,

Le 18 janvier 1898, nous adressions une lettre pastorale aux fidèles, pour établir dans nos paroisses l'œuvre du Denier de l'Institut catholique. Nous y avons exposé les raisons pressantes qui la plaçaient au rang des grandes œuvres destinées à restaurer la société chrétienne dans notre pays.

Notre appel a été entendu : les offrandes recueillies durant ces deux années, la dernière surtout, ont apporté un secours efficace à notre grand établissement d'en-

seignement supérieur. Nous en exprimons notre reconnaissance à vous d'abord, Monsieur le Curé, et par vous aux fidèles de votre paroisse.

La quête annuelle pour l'Institut catholique aura lieu cette année, suivant l'usage, le dimanche 4 février, en la solennité de la Purification de la sainte Vierge. Il nous a paru utile, à l'occasion de cette quête, d'appeler de nouveau votre attention sur l'Œuvre du Denier de l'Institut, et sur la quête elle-même.

Au milieu des œuvres si nombreuses qui sollicitent le dévouement et la charité des fidèles à notre époque, on est facilement exposé à oublier celle de l'enseignement supérieur. Il y a, en effet, des œuvres qui frappent l'attention plus vivement, celles des Hôpitaux catholiques, des Écoles chrétiennes primaires. On voit, on touche, pour ainsi parler, les résultats de ces œuvres. Certes, nous sommes loin de blâmer le sentiment qui nous entraîne à les soutenir et à les développer ; nous ne voulons pas détourner au profit de l'Institut catholique les offrandes qui leur sont destinées. Mais nous l'avons vu plus d'une fois : des personnes généreuses, après avoir fait une large part aux établissements hospitaliers et aux écoles populaires, cherchent les autres œuvres qui peuvent entrer dans les prévisions de leur budget de charité. Trop souvent elles ignorent ou elles oublient qu'il y a une œuvre digne de la plus vive sympathie : l'Institut catholique.

C'est qu'en effet on n'a pas immédiatement sous les yeux les résultats obtenus par l'enseignement supérieur, et pourtant, depuis vingt-cinq ans que l'Institut existe, des efforts considérables ont été réalisés. De quoi s'agit-

il ? Montrer l'accord qui existe entre la raison et la foi ; au milieu du grand mouvement intellectuel qui se produit à notre époque, mettre les intelligences en possession de vérités qui doivent les défendre contre le doute et l'erreur : voilà l'œuvre capitale nécessaire de l'enseignement supérieur. De là dépendent l'ordre et la sécurité de la société.

Ne nous étonnons pas que les Evêques aient entrepris courageusement la fondation des Universités et des Instituts catholiques dès que la liberté nous en a été donnée.

A Paris, trente-deux Evêques se sont unis, en 1875, pour fonder l'Institut. Il renferme aujourd'hui :

Une Faculté de droit qui marche de pair avec les Facultés les plus autorisées.

Une Ecole de Hautes Etudes littéraires et scientifiques.

Une Faculté de Théologie, de Philosophie et de Droit canonique pour les études supérieures des sciences sacrées.

On n'a pas cessé de travailler à développer l'hôpital de Saint-Joseph, pourvu de tous les perfectionnements de la science médicale, afin de préparer une école destinée, si Dieu bénit nos efforts, à multiplier le nombre des médecins distingués en même temps par la foi et par le mérite professionnel.

Depuis vingt-cinq ans, l'Institut catholique a fait recevoir devant les Facultés de l'Etat 119 Docteurs dont 97 en Droit civil et 22 ès lettres et ès sciences ; 26 Agrégés ; 1,619 Licenciés dont 892 en droit, 534 ès lettres et 193 ès sciences.

La Faculté canonique a préparé et admis 29 Docteurs, 214 Licenciés, 775 Bacheliers en Théologie, en Droit canonique et en Philosophie scolastique.

L'enseignement régulier de l'Institut catholique compte 85 Cours et Conférences faits par 53 professeurs et comprenant l'ensemble des connaissances humaines : Théologie, Ecriture Sainte, Langues orientales, Patrologie, Histoire sacrée et profane, Philosophie, Droit canonique et civil, Langues vivantes, Sciences et Littérature.

Il faut ajouter à cet enseignement normal donné aux étudiants, des Cours nombreux de haut enseignement et des Conférences destinés soit aux jeunes filles, soit au grand public, hommes et femmes du monde.

Cette brève énumération fait entrevoir quelle influence exerce sur la société l'enseignement supérieur. Nous avons raison de dire que c'est une grande œuvre pour la restauration de la société chrétienne au milieu de nous.

L'organisation du Denier de l'Institut est simple et à la portée de tous.

L'œuvre est dirigée par un Comité diocésain composé de douze membres, dont six ecclésiastiques choisis parmi MM. les Curés de Paris, et six laïques choisis parmi les catholiques de nos diverses associations.

Un Comité particulier est formé dans chaque paroisse et composé de zélateurs ou zélatrices. M. le curé nomme un de ses vicaires Directeur paroissial s'il ne conserve pas lui-même la direction immédiate.

Il y a deux catégories de cotisations annuelles, l'une de 2, l'autre de 20 francs. Au moyen de cette double catégorie, toutes les classes de la société peuvent participer à l'œuvre.

Une troisième souscription annuelle de 100 francs est proposée aux personnes qui peuvent disposer de ressources abondantes pour les œuvres de foi et de charité.

La quête annuelle sollicite et recueille depuis l'origine les offrandes volontaires et accidentelles. Nous avons été heureux d'apprendre que dans un grand nombre de paroisses des catholiques zélés ont adopté l'usage de distribuer autour d'eux, au moment de la quête annuelle, des lettres qui sollicitent la générosité en faveur de l'Institut. Huit paroisses avaient pris cette initiative dès 1898 ; d'autres ont suivi cet exemple, et nous sommes vivement reconnaissant aux hommes dévoués qui se sont donnés à cette mission.

Nous vous recommandons, Monsieur le curé, de relire notre lettre du 1er mars 1898 dans laquelle nous vous avons donné tous les détails pratiques sur l'œuvre du Denier, et nous vous demandons de joindre la prière à l'action, afin que Dieu daigne bénir cette grande œuvre de l'enseignement supérieur.

Vous donnerez connaissance de notre présente lettre à vos paroissiens, en la lisant en chaire au prône de la messe paroissiale, le dimanche 23 janvier.

Veillez agréer, Monsieur le Curé, l'assurance de notre affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† FRANÇOIS, cardinal RICHARD,

Archevêque de Paris.

LA FORTUNE DES CONGREGATIONS

En France

Le petit relevé suivant a été dressé par la *Croix du Nord*.

DURANT l'année 1899, les catholiques ont distribué l'enseignement primaire à plus de deux millions d'enfants de France.

Ils ont donné l'enseignement secondaire à 91,000 adolescents.

Ils ont procuré l'enseignement supérieur et professionnel à plus de 10,000 jeunes gens.

Le tout sans qu'il en coûte un sou à l'Etat qui, au contraire, a perçu l'impôt sur tous les édifices scolaires affectés à ces divers enseignements.

En se basant sur ce que dépensent l'Etat, les départements et les communes pour l'instruction publique, ce concours gratuit des catholiques procure *aux contribuables une économie* de plus de 130 millions par an.

En 1899, les congrégations ont hébergé, nourri et vêtu dans leurs asiles, leurs refuges, leurs hospices, leurs alumnats, leurs maisons de retraite, etc., environ 250,000 déshérités, parmi lesquels 60,000 orphelins et plus de 100,000 vieillards.

Parmi ces derniers, les petites sœurs des pauvres en comptent 28,000 pour leur part.

Ajoutons ce détail : on a calculé que depuis leur fondation, ces admirables Filles du dévouement ont eu 130 millions de journées de présence de vieillards dans leurs maisons.

130 millions de journées auxquelles il a fallu pourvoir en courant chaque jour de porte en porte pour trouver de quoi loger, nourrir, chauffer, habiller la quantité de malheureux que suppose ce chiffre.

D'après les calculs les plus modérés et d'après les dépenses des hôpitaux laïcisés, il faudrait à l'Etat plus de cent dix millions par an pour faire face aux charges que les congrégations lui laisseraient par leur disparition.

Et les congrégations font tout ce bien avec une fortune globale de 560 millions d'après l'estimation du fisc lui-même en 1884 : ce qui représente pour chaque membre des congrégations une *fortune*(!) ou si vous voulez un *capital* d'environ 3,600 francs !

Ajoutons qu'en 1898 — on n'a pas encore le compte pour 1899 — les catholiques, réunis en conférences de Saint-Vincent-de-Paul, ont donné aux pauvres : 13,318, 952 francs, et 6,094,092 francs pour l'entretien des écoles et missions à l'étranger.

MORT DU P. BRICHET

LE 22 janvier, la France a perdu à Rome un de ses religieux les plus connus, les plus estimés et les plus influents.

Le R. P. Henri Brichet, de la Congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, était né au diocèse de Vannes vers 1826. Il arrivait à Rome vers la fin de 1857 en qualité d'économe du Séminaire français.

Cet établissement traversait alors la période de difficultés et de rudes travaux de toute œuvre qui débute. Le P. Brichet surmonta tous les obstacles et assura l'ave-

nir de l'institution à force de prudence, de clairvoyante sagesse et d'énergie.

Lorsque s'ouvrit le concile, le séminaire pouvait offrir aux évêques attachés au Saint-Siège une hospitalité que rendait toute française la jovialité inépuisable de l'économe. Le P. Brichet, par un trait d'esprit, une histoire gaie, savait à propos écarter les nuages et dénouer les situations parfois embarrassantes.

Louis Veuillot connut l'agrément de la société du Père Brichet. Dans *Rome pendant le concile* il consigna le souvenir des bonnes heures passées au séminaire français. « Le P. Brichet, écrivait-il, a Rome dans sa poche. »

D'ailleurs pendant les 40 années qu'il a vécu de la vie de Rome, les services de tout genre rendus aux évêques, aux ecclésiastiques et à une foule de congrégations religieuses, lui avaient acquis une reconnaissance et des amitiés universelles. Il aurait pu, disait-il, faire le tour du monde en ne logeant que chez ses amis.

Sa vie et ses forces se sont consumées au service de la grande œuvre française qui a produit déjà et promet pour l'avenir tant d'heureux fruits. Les anciens élèves de Santa-Chiara se rappelleront toujours la bonté, le dévouement, la sollicitude presque maternelle avec lesquelles le bon Père Brichet veillait sur leurs santés.

Atteint il y a quelques jours de l'influenza, il s'affaiblit très rapidement, à la grande surprise de ceux qui l'entouraient. Quelques heures à peine après avoir reçu les sacrements et la bénédiction du Saint-Père, en pleine connaissance, il expirait sans agonie le lundi 22 janvier, à 9 heures du soir, au moment où la communauté priait à la chapelle à son intention.

LE LATIN

M le curé Gignac, de Sherbrooke, a annoncé au prône, dimanche dernier, un changement important dans les offices de la cathédrale.

On sait que le latin est la langue officielle de l'Eglise catholique. C'est en latin que sont administrés les sacrements et célébrés tous les offices de la liturgie. C'est aussi en latin que les évêques et les prêtres communiquent avec les Congrégations romaines et le Souverain Pontife. Malheureusement, dans le cours des siècles, les peuples, de langue française surtout, se sont éloignés de la véritable prononciation de la langue latine, si bien qu'aujourd'hui un canadien-français, par exemple, en arrivant à Rome, a beaucoup de peine à se faire comprendre en latin, tant son accent est défectueux.

Dernièrement, le Saint-Siège a manifesté le désir de voir cesser cette anomalie, afin d'établir plus d'uniformité dans le culte divin et d'unir plus parfaitement au chef de l'Eglise, par les liens du langage, le clergé et les fidèles du monde entier. Pour entrer dans les vues du Souverain Pontife, Mgr de Sherbrooke a donné l'ordre d'adopter immédiatement la prononciation romaine du latin. La réforme commencera à la cathédrale et au séminaire, le 18 du courant, et elle s'étendra bientôt au reste du diocèse. Cette prononciation est déjà en usage dans le diocèse de Valleyfield, et il y a tout lieu de croire qu'elle sera adoptée dans les autres diocèses de la province avant longtemps.

Le Pionnier.

CHRONIQUE DES MISSIONS

Les Jésuites français et les missions

DANS L'EMPIRE TURC

QUAND on parle, en France, des missions des PP. Jésuites, les premières qui se présentent à l'esprit sont celles de Beyrouth et de Madagascar ; de Beyrouth parce que, souvent on a décrit leur célèbre Université, parce que nos ministres des affaires étrangères leur ont rendu, à la tribune du Parlement, un hommage mérité ; de Madagascar, parce que la grande île africaine, devenue française, a, depuis long emps, préoccupé les gouvernements et l'opinion. De Constantinople, de Tinos, de Lira, des établissements situés dans l'Europe Orientale, il n'est pas question, et il en est à peu près ainsi des belles missions des Jésuites de Chine. Les persécutions, en Extrême-Orient, ont atteint, surtout, d'autres congrégations, que celle des fils de saint Ignace et, ainsi on a songé moins souvent à ceux-ci. Il y eut un moment, au contraire, où, si le mot n'était pas irrespectueux quand il s'agit d'hommes si dignes de respect, les Pères de la Compagnie de Jésus accaparèrent l'attention. Certes, ils étaient éminents par la vertu des Ricci, les Verbiest, les Gerbillon et tant d'autres qui eurent, à la cour de l'empereur de Chine, des situations de premier ordre permettant à ces illustres religieux de donner dans les Etats du Fils du ciel, à l'Eglise catholique et à la civilisation occidentale, un éclat inattendu ; mais les missionnaires de notre temps ne le cèdent en rien à leurs devanciers dont ils ont les hautes qualités. Nous ne voulons pas faire d'his-

toire, aujourd'hui ; notre cadre, en présentant simplement une rapide esquisse du présent et des œuvres des Jésuites français, est déjà trop vaste.

* * *

L'Université qui domine la ville de Beyrouth comprend un grand collège qui compte près de 500 élèves de diverses nationalités et venus de tous les points de l'Orient méditerranéen, un séminaire oriental pour tous les rites, une faculté de médecine fondée il y a quinze ans et qui a répandu ses élèves dans le pays. On sait les difficultés qui surgirent, il n'y a pas longtemps, au sujet des diplômes et des grades délivrés par l'Université, difficultés qui ont été levées sur les observations du gouvernement français.

Avec l'Université, les jésuites — de la province de Lyon — possèdent 184 écoles ; plus de 13,320 élèves reçoivent chez eux l'instruction et l'éducation. Ils ont, à Beyrouth même, 5 écoles primaires dont 4 de jeunes garçons et 1 de filles dirigée par les sœurs indigènes des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie. Les écoles des Pères forment divers groupes : Alep, Bikfaïa, Damas, Ghazir, Homs, Saïda, Tanail, Zahlé. Le groupe le plus important, pour le nombre des écoles, est celui de Saïda, et pour les élèves, Ghazir.

La concurrence est rude ; car les Russes qui n'avaient dans la région, il y a six ou sept ans, aucun établissement, n'en possèdent pas moins de cent, maintenant, confiés à des instituteurs qui sortent de l'école normale de Nazareth. Dans ces écoles dont le nombre s'accroît chaque année, on habitue les élèves à considérer le tsar comme leur protecteur et on les fait prier, chaque jour, pour la famille impériale de Russie.

Les jésuites ont aussi à lutter contre les protestants

dont la clientèle se compose de quelques catholiques mais surtout de russes et schismatiques. Les protestants ont des écoles à Beyrouth, Daïr-el-Kamar, Hammana, Rechbaya, dans la région qui s'étend de Homs à Nebk, dans le Belad-Bechara, où ils exercent une très active propagande, à Djezzin, à Zahlé où ils ont fondé plusieurs établissements d'instruction, etc. Ils ont un pensionnat à Saïda, un autre pour les filles à Baalbek.

Dans l'empire Turc, les jésuites sont encore en Arménie, où dix-sept écoles sont à leur charge avec plus de 3,000 élèves, où ils ont créé des dispensaires qui soignent chaque année, de 35,000 à 40,000 malades.

EN AFRIQUE

C'est aussi la province de Lyon qui envoie ses religieux en Egypte et qui dirige trente-trois écoles parmi les Coptes ; mais, en présence du nombre de schismatiques qui rentrent dans le giron de l'Eglise catholique, ce nombre de trente-trois, qui paraît avoir, de prime abord, une certaine importance, est de beaucoup inférieur aux besoins ; mais là, comme en Syrie, comme en Arménie, comme partout ailleurs, les Pères de la Compagnie de Jésus ne sont pas seuls à travailler au bien moral, et l'on pourrait dire encore, au bien matériel des populations au milieu desquelles nos communautés s'établissent.

Plus bas en Afrique, on retrouve les Jésuites au Zambèze. Là tout prospère, surtout à Shishawasha et à Salisbury. Si l'on traverse la mer on débarque à Madagascar et si l'on se rend dans le centre de l'île, on y est en face d'une grande et belle mission qui peut, à bon droit, exciter l'admiration de tous. Là il y a plus de 1,300 écoles renfermant une armée d'enfants supérieure à 110,000 élèves et près de 800 églises ou chapelles. Nous avons déjà dit les difficultés suscitées aux Pères

avant l'occupation française par les pasteurs protestants. C'est en 1861 que les Jésuites commencèrent l'évangélisation de Madagascar ; les protestants anglais les y avaient précédés. Les pasteurs luthériens de Norvège n'arrivèrent qu'en 1869. D'après les rapports de la société des missions évangéliques de Paris, il y avait au commencement de 1895, à Madagascar, 33 membres européens de la *London missionary society*, avec 1,048 ministres indigènes. Les missionnaires norvégiens étaient au nombre de 24 avec 58 auxiliaires malgaches. Il y avait de plus : 8 missionnaires anglais appartenant à la secte des quakers et 9 à la société pour la propagation de l'Évangile, *The society for the Propagation of the Gospel in foreign ports*. Depuis l'occupation, les protestants français ont fait beaucoup parler d'eux, à certaines heures, et quelques journaux ou revues se sont fait l'écho de leurs réclamations.

Les Jésuites ne sont pas hommes à s'émouvoir facilement et ils savent continuer à faire le bien au milieu des contradictions de tout genre.

EN EXTRÊME-ORIENT

Les Pères ont plusieurs missions dans les Indes dont la plus importante est celle du Maduré. En Chine, ils sont au Tché-ly sud-est, et au Kiang-nan. Dans le Tché-ly, les écoles au nombre de 120 sont fréquentées par plus de 5,000 enfants. Au Kiang-nan, il y a plus de mille écoles avec un collège, et on y trouve 14 hôpitaux. Nous avons, sous les yeux, un état de ce dernier vicariat où nous trouvons des chiffres très éloquentes ; il y a lieu de relever, entre autres, les suivants. Tandis que durant l'exercice 1847-1848, il y avait dans la mission 60,963 chrétiens répartis entre 351 chrétientés, on en comptait en 1870-1871, 80,856 avec 486 chrétientés. En 1896-1897,

la communauté des fidèles s'était élevée à 111,605 et les chrétiens étaient de 817. Tout a suivi une progression ascendante.

Le Kiang-nan est, en ce moment, aux prises avec la famine. Le R. P. Beaugendre adressait dernièrement au R. P. Tournade, procureur de la mission à Paris, une lettre dont les *Missions catholiques* ont donné un extrait, où il écrivait : « Que peut-on dire de ce qui se passe autour de nous ? On en est arrivé à faire des salaisons de chair humaine, m'a-t-on assuré. Souvent, des débris humains sont apportés dans notre enclos par les chiens. On ne peut voyager sans rencontrer le long des routes, des cadavres dépouillés de leurs vêtements. A la campagne, des troupes de malheureux se nourrissent d'écorces, de feuilles d'arbres, d'herbes. »

CONTRADICTION

Quoique poursuivis par des haines aussi vivaces qu'irraisonnées dans leur pays, les Jésuites français vont faire aimer, au loin cette patrie dont quelques hommes politiques voudraient les chasser sous prétexte qu'ils obéissent à un supérieur espagnol ; ils vont apprendre — on l'a redit cent fois — notre langue aux étrangers, et faciliter, indirectement à nos compatriotes, les explorations, le négoce, les affaires qui s'engagent et se poursuivent entre peuples amis.

A la séance de la Chambre des députés du 28 novembre dernier, M. Aynard, qui fut appelé à présider à la publication des travaux de la mission lyonnaise en Chine, disait : « Nous avons été obligés, heureusement obligés, nous l'avons fait de grand cœur, de proclamer très haut comment, pour les renseignements que nous fournissons à tous les négociants qui pourraient avoir plus tard des relations avec la Chine, nous n'avions pas trouvé,

ni dans le Yun-Nan, ni dans le Se-Tchuen, d'agents plus dévoués, de patriotes plus ardents, d'hommes plus disposés à donner à nos délégués l'assistance matérielle et l'assistance morale, que nos missionnaires catholiques.» Ce sont les membres du séminaire des missions étrangères de Paris qui évangélisent le Yun-Nan et le Se-Tchuen, mais qu'il s'agisse d'eux, des Jésuites ou des autres on peut toujours tenir le même langage. N'est-ce pas aux Jésuites que rendait hommage, en 1887, le rapporteur général du budget des affaires étrangères, quand il disait que : « L'école de Beyrouth rend à l'influence française des services considérables. » Nos académies, elles aussi, reconnaissent tout ce que fait cette société si décriée par certains milieux, quand elles accordent des récompenses aux religieux de la Compagnie de Jésus, et se les attachent à titre de membres correspondants. Il y a quelques mois, par exemple, l'académie des sciences a donné, par 46 voix sur 52, cette qualité au fondateur de l'observatoire de Tananarive, — qui fut si malencontreusement détruit par la guerre de 1895, — le R. P. Collin. Il faut qu'ils aient cent fois mérité la croix de la Légion d'honneur, les Jésuites que l'on décore, comme le R. P. Roblet, l'auteur de la grande et belle carte de Madagascar.

Certes les missionnaires français sont avant tout des apôtres, c'est-à-dire des hommes préoccupés de répandre la foi catholique et de propager la connaissance de l'Évangile ; c'est leur vocation, c'est leur gloire et leur joie, mais il est permis de constater les grands services qu'ils rendent à d'autres égards et de leur en tenir compte.

LE TÉMOIN.

DECRETS ET SOLUTIONS

USAGE DE L'HYPNOTISME

Beatissime Pater,

I. NN. Doctor in arte salutari ad S. V. pedes provolutus, ut conscientiae suae quieti provideat, humiliter postulat utrum partem habere possit in disputationibus quae nunc instituuntur penes Societatem a scientiis medicinalibus loci N. circa suggestiones hypnoticas in curandis pueris infirmis. Agitur enim discussio, non solum circa experimenta jam facta, sed etiam denuo facienda, sive ea explicari possint juxta naturales leges, sive non; quapropter orator, ne errandi periculo exponatur, expectat dociliter S. Sedis oraculum.

Feria IV, die 26 julii 1899.

In Congregatione Generali habita ab EEmis ac RRmis DD. Cardinalibus Generalibus Inquisitoribus, propositis suprascriptis precibus, praehabitoque RRmorum DD. Consultorum voto, iidem EE. ac RR. Patres respondendum mandarunt :

« Quoad experimenta jam facta, permitti posse, modo absit periculum superstitionis et scandali ; et insuper Orator paratus sit stare mandatis S. Sedis et partes theologi non agat. — Quoad nova experimenta, si agatur de factis quae certo naturae vires praetergrediantur, non licere ; sin vero de hoc dubitetur, praemissa protestatione nullam partem haberi velle in factis praeternaturalibus. tolerandum, modo absit periculum scandali. »

I Can. MANCINI,
S. R. et U. Inquis. Not.

II Est-il permis d'attacher aux nappes d'autel des dentelles, cotonnettes ou autres étoffes qui pendent en guise d'ornement devant l'autel, dont elles couvrent la partie supérieure ?

Les rubriques générales du Missel prescrivent seulement le nombre et la forme des nappes de l'autel. Par décret général du 15 mai 1819, la Sacrée Congrégation des Rites détermine que les nappes, amicts, etc., doivent être confectionnés « ex lino aut cannabe, non autem ex alia quacumque materia etsi mundicie, candore ac tenacitate linum aut cannabem aemulante et aequante. » Voilà tout ce qui est ordonné par rapport aux nappes. Il en résulte que les ornements dont il est question dans la consultation ne sont pas « contra mais praeter Rubricas. » Or, une coutume « praeter rubricas » on peut la suivre pourvu qu'elle soit louable, c'est-à-dire, comme l'explique De Herdt « quae non cedit in deformitatem cultus, sed eundem potius auget aut saltem non minuit. »

A. H.

(*La Nouvelle revue théologique*).

**PERMISSION DE MANGER DU POISSON AUX REPAS GRAS
DES JOURS DE JÈUNE**

E. S. POENITENTIARIA

Aegroti qui carnes edunt non vi Indulti, sed ob morbum, edere possunt in diebus ieiunii carnes simul et pisces.

Eme Princeps :

Titio aegrotanti opus est in diebus ieiunii non solum ut plurima comestione reficiatur, sed etiam ut carnibus utatur : poterit-ne simul piscibus uti ?

Mihi videtur affirmative respondendum S. Officium (die 23 Ian. 1875) obligat ad non permiscendas epulas

etiam illos qui « carnes sumunt vi indulti, et non tantum eos qui ieiununt ; » revocat Decretum diei 24 Martii 1841, ubi « etiam ii qui excusantur ab unica comestione propter impotentiam vel laborem, edunt carnes vi indulti et proinde tenentur ad non permiscendas epulas. « Non loquitur de iis qui edunt carnes ob morbum. Ex quibus, S. Officium sinit supponere vel permittit credere quod ii qui edunt carnes non vi indulti non tenentur ad non permiscendas epulas. Hanc opinionem exposuerunt Ballerini-Palmieri, Op. Mor. V. II, tr. VII, n. 26 (editio 2a. P. 797) ; Génicot (Prof. Lovanien.) V. I, p. 444 (ed. 2a) ; D'Annibale, V. III, n. 138 (editio 3a) ; Bucceroni, Instit. V. I, n. 1607. »

S. Purpuram reverenter deosculans, me profiteor
Dvum in X. to N. N. Die 18 Déc. 1898.

Sacra Poenitentiaria, consideratis expositis, respondet : Oratorem sententiam auctorum, quos citat, tuta conscientia sequi posse.

Datum Romae in S. Poenitentiaria, die 9 ianuarii 1899.

B. POMPILI S. P. Corrector.

L'ESCALIER DE LA GROTTÉ A BETHLEEM

Jérusalem, le 14 janvier 1900.

Mon Révérend Père,

NÉ dépêche vous a déjà appris que notre diplomatie a réglé heureusement l'incident de Bethléem, appelé souvent " l'affaire de l'escalier Nord. "

Vous attendez quelques détails sur cette solution pacifique qui réjouit ici tous les catholiques.

Pour vous faire mieux comprendre l'importance du résultat obtenu, je crois utile de vous résumer l'histoire de ce conflit.

L'escalier Nord de la grotte de Bethléem n'appartient pas exclusivement aux Latins. Les Arméniens s'en servent ; et les Grecs eux-mêmes y passent en procession plusieurs fois par an. Comme les Orthodoxes tendaient à abuser de leurs droits, en 1891, la Sublime Porte, sur les vives instances de notre ambassadeur, M. de Montebello, avait limité à cinq par an ces passages en habits sacerdotaux.

Les Grecs, peu satisfaits de cette détermination, ajoutèrent un sixième passage dans la nuit du 6 au 7 janvier 1893. Le consulat de France au nom des Latins, fit entendre de vives protestations : et le gouverneur de Jérusalem défendit aux Grecs de renouveler le dit passage.

Les Orthodoxes semblèrent s'incliner devant les ordres de l'autorité ; mais recourant à une subtile interprétation des décisions vizirielles de 1891, ils opérèrent, dans la nuit du 5 au 6 janvier 1894, deux passages *pendant la même cérémonie* : le premier par la grande procession avec le patriarche ; le second par l'évêque de Bethléem à la fin de la messe que ce dernier célébrait dans la grotte aussitôt après la première cérémonie.

Ce passage du patriarche était légitime ; il entra dans les cinq passages annuels autorisés ; mais celui de l'évêque de Bethléem ne l'était pas. Les Grecs, usant de subterfuges, déclarèrent qu'ils n'excédaient pas leurs droits en passant deux fois dans une cérémonie par l'escalier Nord, le jour de leur fête de Noël, où le passage leur avait été concédé. Au nom des Latins, le consulat de

France protesta contre cette étrange interprétation des ordres de Constantinople.

Les années se passèrent en discussions et en négociations, le gouvernement turc hésitant toujours à trancher le différend ; et, par suite de circonstances pénibles, l'incident avait pris, avec le temps les proportions d'un conflit important.

L'année dernière, M. Auzépy résolut de reprendre les négociations avec le patriarcat orthodoxe, sur de nouvelles bases. Sa modération, juste et ferme tout à la fois, son tact et sa droiture lui concilièrent l'estime des Grecs, qui acceptèrent bientôt, en principe, la justesse des réclamations de notre consul général. Sa Béatitude, Mgr Damianos, patriarche grec, entra dans les vues de Monsieur Auzépy et lui exprima le désir sincère d'une entente cordiale.

Les négociations entamées au mois de mai 1899, ont abouti à une solution honorable pour les Latins et les Grecs.

Avant de l'indiquer, il me faut ajouter un détail important :

Depuis de longues années déjà, le sacristain grec passait, en temps ordinaire par l'escalier Nord, pour accomplir certains travaux matériels de sa charge ; entretien de la lampe placée au-dessus de la porte Nord, balayer, etc. Les Latins avaient protesté autrefois contre ces passages ; mais leurs plaintes n'avaient pas été reconnues fondées par l'autorité locale.

Voici l'accord conclu entre Grecs et Latins.

I. Les Grecs ont définitivement renoncé au second passage de l'évêque de Bethléem par l'escalier du Nord, dans la nuit du 5 au 6 janvier.

II. Les Latins ont renoncé à s'opposer à l'avenir au passage du sacristain grec, en temps ordinaire, par l'escalier Nord, afin de lui faciliter la *partie matérielle* de son service.

Cet accord conclu entre le Révérendissime Père custode de Terre-Sainte et Sa Béatitudo le patriarche grec orthodoxe, signé par M. Auzépy, consul général de France, et par Son Excellence le gouverneur de Jérusalem a été fidèlement observé. Les cérémonies grecques de la nuit du 5 au 6 janvier — Noël orthodoxe — se sont faites dans l'ordre le plus parfait ; à la fin de l'office, l'évêque grec de Bethléem est remonté de la grotte par l'*Escalier Sud*.

Toute cause de conflit a ainsi disparu. Les catholiques se réjouissent de la solution pacifique d'un conflit qui durait depuis si longtemps. Ils en attribuent le mérite à la fermeté habile et modérée de notre consul général et à l'esprit conciliant des Révérends Pères Franciscains, gardiens séculaires des saints Lieux.

Daignez agréer, mon Révérend Père, mes hommages respectueux et dévoués en N.-S.

A. V.

LE MONDE RELIGIEUX

ROME. — L'*Osservatore Romano* annonce que le Pape a donné un demi-million de francs pour doter le patriarcate, les évêchés en ressortissant et le séminaire catholiques coptes.

Le Pape a chargé Mgr Sogaro, qui se trouve au Caire, d'acheter, au nom de la Propagande, des propriétés immobilières qui seront sous la dépendance du délégué apostolique.

— Le « Cosmo Catholicus » nous donne une jolle description du marteau qui a servi à Sa Sainteté Léon XIII pour l'ouverture de la Porte Sainte dans la Basilique de Saint-Pierre. Ce marteau d'or a été offert à Sa Sainteté par l'épiscopat catholique. Sa hauteur est de 26 centimètres et sa largeur de 20 ; il est en or ciselé au titre de 900 millièmes. Le manche est d'ivoire : tout autour serpentent de fines branches de rosier ; à l'extrémité inférieure, le bout d'une chaînette à laquelle est fixée la médaille commémorative de la cérémonie s'enchâsse dans un topaze. Au milieu du manche on a gravé, sur deux médaillons, la dédicace et le chiffre du comité International pour l'hommage au Christ Rédempteur. A l'extrémité on lit sur deux bandelettes la date mémorable. La dédicace gravée sur l'un des deux médaillons est la suivante : *Léoni XIII P. M. Chr. Orbis Episcopi An. Iubilei D. D.* Le chiffre du Comité International a la forme d'une croix byzantine autour de laquelle sont gravées ces paroles : *Vivit. Regnat. Imperat. MDCCCC.* Sur le marteau on lit ces mots en bas-relief : *Aperite mihi portas justitiae* d'un côté, et de l'autre : *Jubilate Deo omnis terra.* Enfin les armes du Pape en relief, complètent ce souvenir.

La médaille attachée à la chaînette qui part de l'extrémité inférieure du manche porte en exergue les inscriptions suivantes ; sur la face : *Leoni XIII Pont. Max. Anno Iubilaei Episcopat. D. D.*, et au revers, ces paroles extraites de la Bulle du Jubilé : *Quotquot igitur ubique estis dilecti filii quibus commodum est adesse ad suum Romanum vos amanter invitat.*

Ce marteau précieux a la forme traditionnelle de ceux dont les maçons font usage : il a été exécuté sur les dessins du prof. Tartarini de Bologne, dans l'atelier de Camillo de Angells, orfèvre des Sacrés-Palais-Apostoli-

ques, par les soins de deux artistes de talent : le graveur Donato Calderoni, et le joaillier Adolfo Tirolesi.

Les branches de rosier qui ornent le manche indiquent la pensée de donner un air de fête au puissant outil qui ne démolit que pour reconstruire, qui ne renverse que pour relever, qui abat mais par amour ; tandis que la rose, la fleur mystique par excellence, rappelle la gracieuse médiatrice de la miséricorde divine.

Canada. — La consécration de Mgr J. Casey, évêque coadjuteur de Saint-Jean, N. B., et de Mgr F. X. Barry, évêque coadjuteur de Chatham, N. B., a eu lieu dimanche le 11 février, à la cathédrale de l'Immaculée Conception, à Saint-Jean. Le consécrateur était Mgr O'Brien, archevêque d'Halifax. Les évêques assistants les élus étaient Mgr Bégin et Mgr Cameron.

L'ANNUAIRE PONTIFICAL CATHOLIQUE ANNÉE 1900

PAR MGR ALBERT BATTANDIER

LA troisième année de l'*Annuaire pontifical catholique* est différente de celle qui l'a précédée. Elle compte d'abord 100 pages de plus, puis toutes les notices de 1899 ont été remplacées par d'autres, ce qui en fait un livre vraiment neuf, et non pas une simple réédition légèrement augmentée. A part les listes du personnel, qui ont les dernières variations, tout a été changé de fond en comble.

L'article sur le Bréviaire romain explique le Calendrier ; les Papes du XIVE siècle appellent nécessairement une notice historique sur le Comtat Venaissin, le palais des Papes, leurs monnaies. Le Jubilé devait avoir sa place et on l'y trouve à côté de la loi des garan-

ties. Deux ornements liturgiques, la crosse et la mitre, ont donné lieu à une monographie sobre, il est vrai, mais suffisante pour se rendre compte de ce qu'ils étaient dans le passé et sont actuellement. La Congrégation des Rites a comme appendice la liste des causes des saints qui relèvent de ce tribunal, et celle du Concile, les règlements et frais des procès. A la chancellerie, l'auteur doit parler des abrégiateurs du parc majeur ce qui lui donne l'occasion d'une longue notice sur les abréviations les plus usitées.

L'archéologie a sa place dans le volume. Outre une étude sur les basiliques, l'auteur traite un certain nombre de problèmes archéologiques soulevés l'année dernière, et sans pouvoir s'étendre sur des sujets qui mériteraient de longs articles, les résume avec une sobriété d'expression qu'il a le talent d'unir à la clarté. Les listes d'adresses sont conçues sur un plan plus rationnel, et à chaque nom se trouvent les charges et emplois de la personne désignée. Ce travail simplifie beaucoup les recherches, et permet, en parcourant cette table, de voir immédiatement à quelles personnes on pourrait s'adresser dans une circonstance donnée.

L'illustration est cette fois plus abondante et plus soignée. Ce ne sont pas des gravures mises là uniquement pour dire que le volume a été illustré; tous les clichés ont été faits exprès sous les yeux de l'auteur et les gravures expliquent vraiment le texte et aident à le faire comprendre.

Cette troisième année est un sensible progrès sur la précédente, mais elle ne peut en tenir lieu, l'auteur examinant chaque année quelques points de l'Eglise de façon que cette publication en devienne comme une petite encyclopédie.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus

LA SALLE DES MARTYRS DU SÉMINAIRE DES MISSIONS-ÉTRANGÈRES, par le P. ADRIEN LAUNAY, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques. 1 vol in-12. Prix ; 2 francs. Montréal : Beauchemin & Fils, Cadieux & Derome, Granger Frères, libraires ; Québec : Pruneau & Kirouac, libraires.

Personne n'ignore le précieux trésor du Séminaire des Missions-Etrangères connu sous le nom de *Salle des Martyrs*. On peut dire que tous les catholiques qui viennent à Paris la visitent et c'est avec un sentiment de piété profonde et de vive curiosité qu'ils pénètrent dans ce musée sanglant où courent le long des murs tendus de coton rouge, des vitrines remplies d'objets divers, rangés dans un ordre, qui, loin d'être théâtral, fuit plutôt tout effet dramatique et d'où s'exhalent des parfums étranges rappelant les pays d'Orient : linges ensanglantés, chaînes, anneaux de fer, vêtements noirs, bleus, blancs, percés de coups de sabres et de coups de poignards, cordes régulièrement enroulées faites d'écorce de cocotier, petits volumes de prières jaunis par le temps et fatigués par l'usage, planchettes couvertes de caractères mystérieux de la sentence de mort, calices, crucifix que les lèvres des suppliciés ont baisés en murmurant les paroles de suprême résignation.

Au-dessus de ces vitrines, sont appendus les tableaux dont le dessin, aux perspectives invraisemblables, offrirait à l'esprit des spécimens curieux de l'art oriental, si l'esprit n'était entièrement absorbé par les scènes de cruautés qui sont représentées : le supplice des cent plaies subi par le Vénérable Marchand ; la décapitation du Vénérable Dumoulin-Borie ; la strangula-

tion des Vénérables Antoine Nam et Pierre Tu, pendant qu'autour de ces victimes héroïques, se rangent les mandarins, impassibles sur leurs éléphants de guerre, et les soldats en armes, vêtus d'uniformes rouges et noirs, qui se détachent durement sur un fond jaune ou bleu.

Nous sommes donc heureux d'annoncer cet ouvrage qui donne :

- 1^o L'origine de la Salle des Martyrs ;
- 2^o L'explication des tableaux représentant les supplices ;
- 3^o L'énumération de tous les objets que renferme la Salle ;
- 4^o La date de l'envoi de ces objets venus de l'Extrême-Orient, et de leur arrivée au Séminaire des Missions-Étrangères ;
- 5^o La bibliographie de chacun des Martyrs à qui ces objets ont appartenu.

C'est on le comprend sans peine, un travail dû à la plume la plus autorisée qu'il soit possible de désirer.

PENSÉES CHOISIES DU VÉNÉRABLE CURÉ D'ARS,
nouvelle édition. Un volume in-24 allongé, 200 pages. Prix :
1 franc. Montréal, Beauchemin & Fils, Cadieux & Derome,
Granger & Frères ; Québec : Pruneau, Kirouac, libraires.

Si vous recommandez aux fidèles de lire le saint Évangile, ils répondent que la parole du Maître s'élève à des hauteurs qui désespèrent leur faiblesse ; si vous leur dites de prêter l'oreille au son que rendent les âmes saintes, ils allèguent que les saints, si admirables qu'ils soient, ne sont plus de notre temps.

Or, voici un saint prêtre dont la cendre est à peine refroidie, qu'une foule de personnes encore vivantes ont connu, entendu, suivi dans l'église et le presbytère d'Arç. Sa parole, simple et familière, douce et forte, a remué si profondément la génération précédente que Rome même s'en est trouvée émue. Des mains pieuses ont recueilli les miettes du banquet spirituel auquel se sont assis les convives du monde entier. On les a disposées de manière à ce qu'elles puissent servir de

méditation ou de lecture pieuse pour chaque jour du mois. Rien de plus net, de plus précis, de plus persuasif, de plus pratique. L'esprit se sent convaincu, le cœur gagné malgré lui. Prêtres et fidèles y trouvent une nourriture solide, et toujours réconfortante. C'est ce qui explique le succès toujours grandissant d'un opuscule appelé à ajouter encore à la gloire posthume et à l'apostolat du saint Curé d'Ars.

Mgr LE MONNIER.

LE CLERGÉ FRANÇAIS, annuaire ecclésiastique et des congrégations religieuses pour 1900. Septième année. Prix : un vol. in-8o 1200 pages, 8 frs, franco 9 frs 50.

L'*Annuaire du Clergé Français* pour 1900 paraîtra en février prochain.

Cet ouvrage, honoré de la bénédiction apostolique et de nombreuses lettres d'approbation de NN. SS. les Archevêques et Evêques, est revu tous les ans avec les plus grands soins, et contient les renseignements les plus complets sur le Clergé et les Congrégations de France, des colonies et d'Alsace-Lorraine.

Dans cette nouvelle édition, les armoiries de l'évêque se trouvent placés en tête de chaque diocèse.

La première partie de l'*Annuaire* contient des renseignements d'intérêt général, tels que : la Chronologie des Papes, les noms latins des Evêchés, le Ministère des cultes, la France catholique à Rome, le Gouvernement de l'Église, les Sacrées Congrégations romaines, la Liste des prêtres chargés des œuvre paroissiales militaires etc. Elle renferme ensuite, classés par diocèses, les documents les plus précis sur le haut Clergé, le Clergé des paroisses (avec l'indication des bureaux de poste et les gares de chemin de fer), les Aumoniers, les Séminaires et les Maisons religieuses d'éducation, avec la liste des professeurs, les Congrégations et les Communautés avec une notice historique sur leurs origines, le but de chacune d'elles et les différents établissements qu'elles dirigent.

Dans une table spéciale, placée à la fin du volume, les Con-

grégations sont groupées par diocèses, à la suite des Maisons mères dont elles dépendent.

Tout ces renseignements constituent un ouvrage unique dont la place est tout indiquée, non seulement dans les bibliothèques des Séminaires et des Congrégations religieuses, mais encore dans toutes les sacristies.

Actes Episcopaux

VALLEYFIELD, 30 janvier 1900. — Circulaire au clergé.

- I. Privilège du Jubilé accordé à certaines classes de personnes.
- II. Indulgences suspendues durant l'année sainte.
- III. Compte-rendu des œuvres diocésaines.

QUEBEC, 5 février 1900. — Circulaire au clergé.

- I. Indulgence du Jubilé pour les Communautés religieuses, les malades, etc.
- II. Suspense des indulgences et des pouvoirs durant l'année jubilaire.
- III. Règlement pour le prochain Carême.
- IV. Le pain de Saint Antoine.
- V. Prière pour la paix.
- VI. Itinéraire de la visite pastorale.
- VII. Quêtes diocésaines.

SHERBROOKE, 2 février 1900. — Circulaire au clergé.

- I. Préparation de la visite pastorale.
- II. Itinéraire de la visite.

NICOLET, 12 février 1900. — Circulaire au clergé.

- I. Indulgences du Jubilé.
- II. Règlement du carême.
- III. Mois de saint Joseph.

MONTREAL, 14 février 1900. — Circulaire au clergé.

- I. Règlement pour le prochain carême.
- II. Prières durant la guerre.